



Comité de Pilotage

Décision n° 05/11/2023 portant approbation du document de la phase additionnelle du Programme Intégré REDD+ dans la Province de l'Equateur (PIREDD Equateur)

Rappelant la [décision de la quatrième réunion du Comité de Pilotage \(COPIL4\) du FONAREDD du 22 février 2018](#), portant approbation du document de programme ainsi qu'un financement de 10 millions USD (dix millions de dollars américains) pour le PIREDD Equateur avec une durée de 4 ans, dont la 1^{ère} tranche de 6 millions USD (six millions de dollars américains) transférée le 28 août 2019 à l'agence d'exécution du programme (FAO) et la 2^{ème} tranche décaissée en deux transferts après évaluation des engagements pris par l'Agence.

Considérant que la 1^{ère} phase de ce programme se clôture le 31 décembre 2023 alors que certaines de ses activités et réalisations sont en attente de finalisation, requérant une prolongation.

Rappelant la résolution prise par le Gouvernement et CAFI en août 2022, d'intégrer ce projet dans la programmation Fast-Track de la LOI 2 avec un financement additionnel de 6 millions USD (six millions de dollars américains) et une extension de la durée de mise en œuvre opérationnelle de 24 mois, soit de janvier 2024 à décembre 2025, afin de consolider les investissements de la 1^{ère} phase, de résoudre les écarts entre le nombre de CLD et de PSAT, de mettre en place les plantations prévues et de fixer de nouveaux objectifs à atteindre avec de nouvelles modalités de mise en œuvre.

Tenant compte de la [résolution 05 PIREDD Equateur du CT 57](#) qui a revu la nouvelle version du PRODOC soumise par la FAO en août 2023.

Considérant que les préoccupations des secrétariats FONAREDD et CAFI ci-après sont prises en compte dans la dernière version du PRODOC addendum présenté en novembre 2023 :

- (i) La FAO s'est engagée à établir un Protocole d'Accord (PA) avec WWF d'un montant total de 1 795 000 USD correspondant à la totalité du montant alloué au WWF dans le cadre du 1^{er} décaissement de 3 millions USD (voir ci-dessous) ;
- (ii) La FAO et le WWF ont convenu de structurer le PA en 2 tranches de paiement correspondant chacune à 50% du montant total du PA (soit 2 tranches de 897 500 USD chacune) ;
- (iii) Dès que les fonds seront mis à la disposition de FAO, le PA sera signé et le transfert de la première tranche de paiement du PA sera effectué une semaine après (5 jours ouvrables).

Le Comité de Pilotage :

Approuve le document de programme de la phase additionnelle pour un montant de 6 millions USD (six millions de dollars américains) sur deux ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 en faveur du Programme Intégré REDD+ dans la Province de l'Equateur (PIREDD Equateur).



Conditionne :

- Le décaissement de la 1^{ère} tranche de 3 millions USD (3 millions de dollars américains) à :
 - La présentation, par la FAO, d'un planning initial d'atteinte des principaux livrables (et résultats quantitatifs associés), dont ceux qui déclencheront le décaissement de la 2^{ème} tranche. Ce planning doit mettre en avant les indicateurs principaux du projet (e.g. communautés organisées, plans d'aménagement du territoire réalisés, superficies plantées, etc.). Le planning et les livrables conditionnant la deuxième tranche devront être validés par les secrétariats FONAREDD et CAFI ;
 - La présentation, par la FAO, d'un plan de travail et budget annuel (PTBA) détaillé pour la 1^{ère} année de mise en œuvre du projet ;
 - Une communication formelle (i) de la part de la FAO sur les modalités de mise à disposition des ressources au WWF (y compris des échéances et conditions), et (ii) de la part du WWF indiquant que les conditions du PA, telles qu'envisagées, sont pertinentes, acceptables et permettront d'atteindre les résultats escomptés sans rupture de trésorerie ;
 - La présentation, par la FAO, d'un budget Excel clair avec les colonnes standards « unité », « cout unitaire », « quantité » et « cout total » ainsi qu'un descriptif narratif clair pour chaque ligne budgétaire ;
 - La présentation, par la FAO, dans le document de projet, d'un cadre de résultats aligné avec le cadre de résultats de CAFI pour les programmes territoriaux ;
 - L'intégration, par la FAO, dans le document de projet, des sections génériques PSE pour l'alignement des modalités PSE avec les modalités du futur programme national PSE.

- Le décaissement de la 2^{ème} tranche de 3 millions USD (3 millions de dollars américains) sera soumis à l'appréciation par les structures de gouvernance du FONAREDD :
 - Du respect des règles du manuel d'opérations et des canevas du FONAREDD en termes de rapportage narratif et financier ;
 - De la consommation effective du budget à hauteur d'un taux de décaissement minimum de 70% des fonds transférés ;
 - De l'évaluation du WWF et un accord écrit du WWF sur les conditions de contractualisation OPIM ou, à défaut, un accord écrit du WWF sur les conditions du PA couvrant la 2^{ème} tranche de financement ;
 - De la performance du programme évaluée en fonction du planning d'atteinte des résultats tel que validé (voir ci-dessus) ;
 - De l'évaluation indépendante des réalisations du programme.

Rappelle à l'Agence FAO que les lignes directrices sur le suivi-évaluation de FONAREDD/CAFI s'appliquent à tous les programmes dont un financement est approuvé à compter du 13 novembre 2023 et invite l'Agence à entrer en contact avec les Secrétariats FONAREDD et CAFI pour toute clarification.

Demande au Secrétariat Exécutif du FONAREDD de suivre avec la FAO la constitution des garanties avant une levée sur le 1^{er} décaissement.

Encourage l'Agence à maintenir un dialogue avec les autorités politiques et les services techniques de la province en vue de leurs participations à la mise en œuvre, et signale la disponibilité de la coordination provinciale du groupe de travail climat REDD-Rénové (GTCRR) pour appuyer ce travail de plaidoyer et de sensibilisation.



FONDS
NATIONAL
REDD

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES FINANCES
Comité Technique de suivi et d'évaluation
des Réformes (CTR)

Fait à Kinshasa, le 28 novembre 2023

Le Président du Comité de Pilotage du FONAREDD,

Nicolas

